



Commune de Massongex

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

www.massongex.ch

Massongex, le 21 janvier 2022

Transfert d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Massongex porte à la connaissance du public que M. Romeo Spirito, domicilié à St-Maurice, lui a adressé une requête tendant à obtenir le transfert de l'autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	<i>Immeuble sis sur la parcelle 69, fo Rue du Comte Riant 4 à Massongex</i>
Enseigne	:	Café restaurant Pizzeria le Central
Prestations	:	exploitation d'un café-restaurant Consommation sur place et vente à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	lu-ma-jeu 08h30 – 14h00 16h00 – 22h00 Mer 08h30 – 14h00 Ven 08h30 – 14h00 16h00 – 23h00 Sa 09h00 – 14h00 17h00 – 24h00 Di 09h00 – 14h00 17h00 – 22h00
Date du transfert	:	1 ^{er} janvier 2021

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Massongex, le 21 janvier 2022

L'Administration communale